

SPECIAL REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En conseil municipal du 11 mai 2023, la municipalité de Carnetin a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) car il ne correspondait plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune, notamment vis-à-vis des nouvelles lois environnementales.

Il importe maintenant de réfléchir sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable afin de permettre un développement harmonieux de la commune, respectueux de ses habitants.

Conformément aux articles L.103 et L103.4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation prévoient une mise à disposition du public des pièces du PLU en mairie au fur et à mesure de leur validation.

Ainsi, depuis le début du mois de janvier 2024, 4 panneaux éclairant la démarche sont mis à disposition public en mairie. Le document joint illustre cette exposition.

Ces panneaux resteront exposés tout au long de la procédure.

Un registre est disponible en mairie afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement des études.

Cette étape est l'occasion pour les Carnetinois de participer aux choix de développement et d'aménagement futurs de la commune au cours des prochaines années.

Pour toutes questions ou précisions, je reste à votre disposition lors des permanences des mardis et jeudis.

L'adjoint au maire, chargé de l'urbanisme
Hervé DENIZO